MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 714 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78150-Le Chesnay).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association L'Atelier d'Euterpe dont le siège social est situé 53, route de Rueil à Le Chesnay.

Cette association se consacre depuis dix ans à la promotion de la musique classique française et européenne, du XVIe à nos jours. Elle conduit des actions de sauvegarde patrimoniale et de diffusion. Sa vocation première est la captation audio de haut niveau d'événements musicaux, réalisée à l'aide de moyens techniques avancés. Réputée dans son domaine, L'Atelier d'Euterpe bénéficie de partenariats prestigieux, parmi lesquels on compte : Le Ministère de la Culture et de la Communication pour la constitution d'un fonds d'archives dans les domaines de la musique ancienne, baroque et classique française, Le Centre de Musique Baroque de Versailles, Le Festival Baroque de Pontoise, Le Centre de Musique Romantique Française de Venise.

Parallèlement à la réalisation d'archives sonores, L'Atelier d'Euterpe organise des concerts ouverts à tous et notamment aux publics démunis par le biais de l'association Cultures du Cœur.

En 2011, l'association a organisé trois concerts de musique de chambre, instrumentale et lyrique, à la salle André Marchal de l'Institut National des Jeunes Aveugles, aux Invalides. Grâce au soutien de son coproducteur, Palazzetto Bru Zane, Centre de musique romantique française établi à Venise, l'offre musicale de l'Ateliers d'Euterpe s'est différenciée par une programmation d'œuvres françaises du XVIIIe et XIXe inédites ou méconnues. Sous la double conduite du CNRS et de l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France, deux partenaires commanditaires, l'association a également œuvré, durant 8 mois, à la caractérisation acoustique d'un instrument à vent dont l'usage a disparu, Le Serpent. Une synthèse de ces études a été présentée lors d'un colloque international public organisé par le Musée de l'Armée le 6 octobre 2011, aux Invalides.

En 2012, l'association a organisé cinq concerts de musique de chambre à la salle André Marchal, toujours en collaboration avec le Palazzetto Bru Zane. Il s'agit d'œuvres rarement données de compositeurs français méconnus aujourd'hui, tels Dubois, Gouvy, Herold, Massé, Onslow, aux côtés de Bizet, Debussy, Fauré, Gounod ou Massenet.

Pour tous ces concerts, l'association a prévu avec la Mairie du 7e une structure d'accueil gratuit des lycéens de l'arrondissement. Ce dispositif est accessible dès la rentrée 2012 aux lycéens scolarisés ou habitant l'arrondissement grâce à un portail internet. Une communication locale, initiée par la mairie du 7e, informera la direction des 11 établissements visés, chacun des 3000 lycéens recevra cette offre par le biais d'un autre courrier personnel accompagné du programme de la saison. 50 jeunes seront accueillis par spectacle.

La Mairie du 7e arrondissement a fait part de son souhait de voir cette association bénéficier d'un soutien de la Ville par le biais de l'enveloppe destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Je vous invite à voter une subvention de 2.000 euros à l'association L'Atelier d'Euterpe, sur proposition de la Mairie du 7e arrondissement, au titre de l'année 2012.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 714 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78150-Le Chesnay).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date du par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier d'Euterpe ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 €, sur proposition de la Mairie du 7e, est attribuée à l'association L'Atelier d'Euterpe 53, route de Rueil 78150 Le Chesnay au titre de ses activités en 2012, 2012_ 04680 / 19306. .

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.